Cgli

BULLETIN D'INFORMATION

DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 26 décembre 2017

Grève à la menuiserie Ky'Bane de La Mare



C'est par hasard que les ouvriers travaillant pour la société de menuiserie aluminium à la Mare (Sainte Marie) Ky'Bane découvraient mi-décembre que leur employeur n'avait pas cotisé tout au long de l'année à la caisse de congés payés du BTP comme le stipule la convention collective de ce secteur d'activité. Un « oubli » que l'employeur s'était bien gardé de leur révéler et qui aurait pu se terminer pour ces travailleurs par des fêtes et des vacances de fin d'année sans le sou.

Mais au lieu de se résigner, ces derniers ont choisi d'affronter leur patron et se sont mis en grève jeudi 21 décembre pour exiger d'être payés pendant leurs congés.

Le lendemain, accompagnés d'un représentant de notre syndicat, ils se retrouvaient tôt le matin, toujours en grève, face à leur patron et à son conseil. Au bout d'une demi-

heure de discussion, les grévistes obtenaient l'engagement de leur direction qu'elle leur règle tout de suite leur mois de décembre plus leur prime de congés et qu'aucun prélèvement sur salaire ne soit effectué pour fait de grève.

Une action collective qui a donc porté ses fruits. Les travailleurs de Ky'Bane ont repris le travail... pour quelques heures, mais la tête haute !

Menace permanente contre les travailleurs à Citeva

Un conducteur de camion de transport d'encombrants chez Citeva (Carpaye) à Ravine Creuse Saint André a été une nouvelle fois convoqué pour sanction le 28 décembre. C'est la deuxième convocation en l'espace d'un mois.

La famille Carpaye s'est mise en tête de pousser vers la porte tous les salariés issus de l'entreprise Inovest dont elle a repris le marché. Carpaye ne peut supporter l'idée même d'avoir affaire à des syndiqués de la CGTR qui, quand ils étaient à Inovest avaient su faire preuve de solidarité et avaient fait grève à plusieurs reprises pour faire respecter leurs droits.

Nous, ce sont ce patron et ses lieutenants qui nous font voir rouge! Et si nous pouvons émettre un souhait les concernant, c'est qu'un jour les travailleurs de cette entreprise mettent un terme à l'exploitation et au harcèlement permanent qu'exercent contre eux ses dirigeants!

Hier comme aujourd'hui, ils marchent sur nos droits

Avant de devenir ministre du Travail et grande exécutrice des ordonnances Macron massacrant les droits des travailleurs, Muriel Péricaud a dirigé Business France, un organisme public dépendant de Bercy et du Quai d'Orsay, chargé de faire la promotion des entreprises françaises à l'étranger en janvier 2015.

Le Canard Enchaîné rapporte dans sa dernière édition que l'Inspection du Travail a relevé sur une période de 200 jours 671 infractions au Code du Travail dans cet établissement : 557 dépassements du plafond d'heures quotidiennes pour 92 salariés. Sur la durée hebdomadaire, plafonnée légalement à 48 heures, « au cours des 200

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél.: 0262 50 14 49 - Fax: 0262 50 53 68

jours sur lesquels a porté le contrôle, 15 salariés ont crevé le plafond à 55 reprises. Avec un record à plus de 55 heures », écrit le journal.

Des agents ont aussi travaillé sans autorisation à des horaires de nuit, ou sans respecter le repos légal de 11 heures entre deux journées de travail, mais aussi en dépassant le plafond légal de jours travaillés pour les salariés au « forfait jour ».

On comprend mieux à présent pourquoi le banquier/président Macron l'a choisi pour imposer austérité et sacrifices aux travailleurs!

Comme y di : l'exemple vient d'en haut !

Partisan de réduire les dépenses publiques, le premier ministre, Édouard Philippe, s'est offert un voyage en jet privé à 350 000 euros aux frais du contribuable pour revenir de Tokyo début décembre avec son staff de soixante conseillers et autres grands patrons.

Il aurait choisi ce mode de transport plutôt que celui d'un avion militaire, trop « tape-cul » à son goût pour le postérieur de cet aréopage trop habitué au confort des classes affaire. L'avion militaire aurait pris seulement deux heures de plus pour les mener à bon port, mais chez ces gens-là, on ne compte pas... sauf quand il s'agit des travailleurs, des chômeurs et de leurs familles!

Mais obli pa : « À force d'aller à l'eau, calebasse y pète »!

Grève à Coca Cola à Mayotte : La direction menace de fermer l'usine

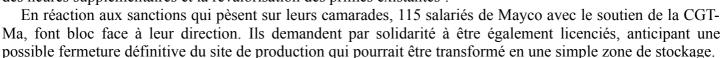
Le 4 janvier prochain 24 salariés grévistes de la société Mayco, filiale du groupe sud-africain Coca-Cola Beverages Africa (CCBA) basée à Longoni, seront convoqués en entretien préalable pour licenciement pour fautes lourdes.

Ce coup porté contre les travailleurs par la direction de Mayco fait suite à une ordonnance du tribunal du 17 novembre qui a déclaré « illicite » la grève des ouvriers de cette usine de Coca Cola qui compte 140 salariés.

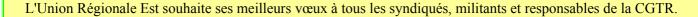
Le 13 décembre la direction avait même fait fermer l'usine en faisant intervenir les agents de sécurité contre le personnel et sous la protection de gendarmerie.

Des licenciements ! Voilà la réponse de la direction aux grévistes qui se sont mis en grève depuis le 27 octobre pour réclamer 4% d'augmentation, le paiement

des heures supplémentaires et la revalorisation des primes existantes!



Après deux mois de grève, les salariés de Mayco sont déterminés à pousser la direction de l'entreprise à retirer ses projets de licenciements.



Que l'année 2018 voit le retour des luttes collectives dans les entreprises et de la lutte générale des travailleurs contre ce gouvernement de combat et contre le patronat!

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux!



La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél.: 0262 50 14 49 - Fax: 0262 50 53 68